



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

**Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes partagés (XL)
4C1, Place du Portage Phase III
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet BAC - Système de Gestion des Biens	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5Z011-170118/A	Amendment No. - N° modif. 009
Client Reference No. - N° de référence du client 5Z011-170118	Date 2017-10-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-107-31720	
File No. - N° de dossier 107xl.5Z011-170118	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-11-09	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Conn-Harbinson, Margo	Buyer Id - Id de l'acheteur 107xl
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4663 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-3703
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	09	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
5Z011-170118	107xl 5Z011-170118	

QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Le 25 octobre 2017

BUT:

La modification vise à:

- A) Corriger les réponses 34, 35 et 37 fournies dans la modification de l'invitation No. 7 (VERSION ANGLAISE SEULEMENT), et
 - B) Répondre aux questions concernant l'invitation à soumissionner.
-
- A) Les réponses 34, 35 et 37 fournies dans la modification de l'invitation No 7 (VERSION ANGLAISE SEULEMENT) ont été corrigées. Les réponses 34, 35 et 37 fournies dans la modification de l'invitation No 7 (VERSION FRANÇAISE) sont correctes et demeurent inchangées.

B) QUESTIONS:

Les questions suivantes ont été posées par des soumissionnaires. Pour faire en sorte que les renseignements transmis aux soumissionnaires soient uniformes et exacts, les questions importantes reçues ainsi que les réponses seront transmises simultanément à tous ceux à qui la demande de soumissions a été envoyée.

QUESTION 77:

Concernant la partie 7, annexe B, tableau A, article 4, le Canada pourrait-il fournir la définition de **préservation numérique** selon le contexte, et indiquer les attributs ou les caractéristiques de l'environnement de stockage qui s'appliquent lorsqu'il est indiqué « aux fins de **préservation numérique** [...] »?

De plus, le Canada pourrait-il expliquer comment la préservation numérique diffère du stockage requis selon l'article 3 du tableau des prix ciblé lorsqu'il est précisé « aux fins **d'accès** »?

REPONSE 77:

Les soumissionnaires peuvent proposer une solution de stockage à plusieurs niveaux adaptée à la préservation numérique ainsi qu'à l'accès, comme un stockage à faible latence pour l'accès et un stockage à latence plus élevée pour la conservation numérique. Par exemple, l'accès à des copies d'objets numériques dans des formats tels que .jpg, .mp3 ou .mp4 peut résider dans un stockage à faible latence pour un accès en ligne immédiat. D'un autre côté, les copies de conservation des mêmes objets numériques dans des formats tels que .tiff, .wav ou .mxf peuvent résider dans un stockage à latence plus élevée puisqu'elles sont livrées pour téléchargement sur une solution de transfert de fichiers sécurisée sur demande.

Notez que la livraison de matériel numérique au public sera traitée par d'autres solutions et n'entre pas dans le cadre de cette demande de propositions.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	09	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
5Z011-170118	107xl 5Z011-170118	

QUESTION 78:

La demande de propositions prévoit le déploiement d'un système de gestion des biens numériques entièrement hébergé, notamment un logiciel en tant que service (SaaS) et l'infrastructure associée à l'hébergement de la solution. En raison des modalités obligatoires du contrat subséquent, la demande de propositions est incompatible avec les solutions livrées par un des nuages publics offerts sur le marché.

Les nuages publics offerts sur le marché doivent faire partie d'un service standard non personnalisé. Si des modifications devaient être apportées, les économies d'échelle obtenues grâce à la prestation d'un service partagé normalisé seraient perdues.

Afin d'offrir sur le marché un service d'infonuagique, les fournisseurs doivent pouvoir compter sur les modalités générales de tels services, notamment celles correspondant à la prestation de services et aux niveaux de service. Ces modalités reflètent la conception et l'architecture des services d'infonuagique.

Pour que les contribuables puissent bénéficier de la fonctionnalité, de l'évolutivité et de la rentabilité des services d'infonuagique à très grande échelle, SPAC devra accepter les modalités standard du fournisseur de service et accepter la non-application de toute modalité qui pourrait influencer la prestation de service d'infonuagique à très grande échelle. **Par conséquent, nous demandons à SPAC de modifier la demande de propositions comme suit :** i) revoir la priorité des documents de sorte que les modalités commerciales qui feront partie intégrante du contrat subséquent seront au sommet de la liste de la partie 7, article 25 de la demande de propositions; ii) supprimer l'élément suivant de l'article 25.1 : « à l'exclusion des conditions de licence de l'éditeur de logiciels pouvant faire partie de la soumission »; iii) ajouter la section suivante :

Termes de l'éditeur de logiciels. Nonobstant toute disposition contraire de la demande de propositions ou du contrat subséquent, aucun terme de la demande de propositions pouvant influencer la prestation des services associés aux termes commerciaux utilisés au début de la partie 7, article 25, ne s'appliquera à de tels services.

REPONSE 78:

Non. Le Canada a étudié votre demande, mais l'exigence demeure la même. Les soumissions qui sont présentées de manière conditionnelle, selon l'acceptation des modalités supplémentaires de l'éditeur de logiciel, seront jugées irrecevables.

Toutefois, on rappelle aux soumissionnaires que, conformément à l'alinéa 1.2 de l'article 1 (Instructions uniformisées, clauses et conditions) de la partie 2 (Instructions à l'intention des soumissionnaires), les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat éventuel.

Les soumissionnaires peuvent également consulter la partie 4 (Procédures d'évaluation et Méthode de sélection), l'article 2 (Critères d'évaluation), l'alinéa 2.1 (Exigences obligatoires et cotées), le sous-alinéa 2.1.1 et la partie 7 (Conditions du contrat subséquent) ainsi que la remarque visant les soumissionnaires qui se trouve avant le point 1.0 (Exigences).

Dans la partie 2 (Instructions à l'intention des soumissionnaires), à l'article 5 (Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions) (et conformément à l'article 3 de la partie 2, Demandes de renseignements – en période de soumission, alinéa 3.2) de la demande de propositions, nous avons encouragé les soumissionnaires à indiquer quelles modifications il serait utile d'apporter aux modalités dans le cadre du processus, et nous avons procédé à des ajustements, au besoin, afin qu'elles s'appliquent à tous les soumissionnaires. Des modalités applicables uniformes sont requises pour assurer une évaluation cohérente des soumissions.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	09	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
5Z011-170118	107xl 5Z011-170118	

QUESTION 79:

Compte tenu des nombreuses clarifications et de leurs incidences, telles que mentionnées dans la modification 7, d'autres explications seront nécessaires avant de pouvoir réaliser et soumettre une proposition parfaitement conforme aux exigences spécifiques au SGBN de BAC. De ce fait, BAC envisagerait-il de reporter la date de clôture des soumissions de la DP au 16 novembre 2017?

REPONSE 79:

Voir l'amendement no 8.

QUESTION 80 :

Clarification de la modification 7 – questions 73

RÉPONSE 73 : Les exigences relatives au versement des fichiers sont doubles. L'exigence obligatoire « 4.1.3 (M) Le système doit permettre le versement de tous les formats de fichiers indiqués dans les Lignes directrices sur les formats de fichiers à utiliser pour transférer des ressources documentaires de BAC » concerne la capacité à stocker tous les formats de fichiers identifiés dans les Lignes directrices sur les formats de fichiers à utiliser pour transférer des ressources documentaires de BAC. En revanche, l'exigence cotée « 4.1.4 (R) Le système devrait permettre la caractérisation de tous les formats de fichiers indiqués dans les Lignes directrices sur les formats de fichiers à utiliser pour transférer des ressources documentaires de BAC » concerne la capacité à caractériser les fichiers dans le système.

Les Lignes directrices sur les formats de fichiers de BAC contiennent 9 formats de fichiers, avec de nombreux formats privilégiés et acceptables pour chaque catégorie, conformément à la liste ci-dessous (72 au total) :

Format du fichier	Total des formats privilégiés	Total des formats acceptables
1. Formats de textes	6	4
2. Formats de présentations	2	2
3. Formats de courriels	2	2
4. Photos numériques	3	4
5. Textes numérisés	3	2
6. Formats audio numériques	1	4
7. Cinéma numérique	2	1
8. Vidéos numériques	3	5
9. Formats géospatiaux	9	6
10. Formats de conception assistée par ordinateur	2	2
11. Formats pour ensembles de données (bases de données + feuilles de calcul)	2	5
TOTAUX :	35	37

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	09	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
5Z011-170118	107xl 5Z011-170118	

Veillez confirmer que, conformément à l'exigence obligatoire, la solution de SGBN sélectionnée par BAC doit pouvoir démontrer sa compatibilité avec TOUS les formats de fichiers mentionnés dans les Lignes directrices sur les formats de fichiers à utiliser pour transférer des ressources documentaires de BAC lors de l'attribution du contrat.

<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/services/gestion-ressources-documentaires-gouvernement/lignesdirectrices/Pages/lignes-directrices-formats-fichier-transfereurs-ressources-documentaires.aspx>.

REPONSE 80 :

À la clôture des soumissions, le soumissionnaire devra justifier, dans le cadre de sa proposition, comment sa solution est conforme à toutes les exigences obligatoires et cotées. Cela comprend la justification liée au respect de l'exigence obligatoire 4.1.3: «Le système doit permettre le versement de tous les formats de fichiers indiqués dans les Lignes directrices sur les formats de fichier à utiliser pour transférer des ressources documentaires de BAC ».

Les soumissionnaires qui satisfont aux exigences obligatoires et qui obtiennent au moins 60% des exigences cotées devront également démontrer ce qui suit dans le cadre de la démonstration sur place avant l'attribution du contrat:

1- Démontrer le versement automatique d'un répertoire à plusieurs niveaux avec des fichiers et des métadonnées connexes.

2- Démontrer le rendu des types de contenu couramment utilisés, comme les fichiers MS Office (Word, Excel et PowerPoint), .pdf, ainsi que des fichiers médias (.jpg, .tiff, mp4 et mp3).

QUESTION 81 :

Clarification de la modification 7 – questions 32

La liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) fournie dans la demande de propositions affirme que les personnes embauchées pour exécuter le contrat doivent avoir fait l'objet d'une vérification de sécurité...

Les services infonuagiques modernes, évolutifs et résilients requièrent un personnel hautement qualifié et compétent pour la gestion des services infonuagiques courants, conformes à l'ISO 27001, pour un vaste éventail de clients. Il serait tout à fait incommode et irréalisable de maintenir les exigences relatives aux « attestations de sécurité propres aux clients » dans le contexte de services infonuagiques publics. Au lieu d'essayer de satisfaire aux exigences spécifiques relatives aux attestations de sécurité du personnel du client, ou de mettre en place un nuage privé pour un client avec des services et du personnel dédiés, les fournisseurs de services infonuagiques établissent des contrôles de sécurité pour la fourniture et la maintenance des services infonuagiques généraux, et mettent en place les mesures de protection requises, telles que la séparation des tâches ou d'autres contrôles compensatoires.

BAC acceptera-t-il de faire appel à ces fournisseurs de services infonuagiques par logiciel-service commercial communs, d'après les résultats de conformité à la norme ISO 27001, sachant que le soumissionnaire retenu mettra en œuvre les contrôles de sécurité additionnels requis pour fournir les services de logiciel-service commercial (SaaS) du SGBN de BAC, après évaluation et confirmation de la conformité au profil de sécurité PBMM ITSG-33?

REPONSE 81:

Non. La conformité avec le profil de sécurité PBMM de l'ITSG-33 n'est pas suffisante. Selon la section 13.2 de la Partie 7, les membres du personnel de l'entrepreneur et du sous-traitant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC. Les personnes qui devront travailler avec des renseignements classifiés PROTÉGÉ B ou qui auront accès à ces renseignements doivent détenir une cote de fiabilité.

Seuls les membres du personnel devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès réglementé, doivent détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	09	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
5Z011-170118	107xl 5Z011-170118	

par la DSIC de TPSGC. Aucun autre membre du personnel ne détenant pas d'autorisation de sécurité ne peut avoir accès aux zones où sont entreposés, analysés ou traités des renseignements ou des biens PROTÉGÉS.

QUESTION 82:

Clarification de la modification 7 – questions 73

LE SOUMISSIONNAIRE ATTESTE QU'IL S'AGIT D'UN LOGICIEL PRÊT À ÊTRE UTILISÉ OU DISPONIBLE COMMERCIALEMENT

5.1 Toute soumission répondant à cette exigence doit viser un logiciel prêt à être utilisé ou disponible commercialement, ce qui veut dire que chaque élément du logiciel est disponible commercialement et n'exige pas d'autres recherches ou d'autres élaborations et fait partie d'une gamme de produits existante ayant été éprouvée en pratique sur le plan opérationnel (c.-à-d. qu'il n'a pas simplement été mis à l'essai dans un laboratoire ou un environnement expérimental).

Étant donné que l'offre de logiciels-services commerciaux (SaaS) prêts à être utilisés ou disponibles commercialement continue d'évoluer normalement en fonction des nouvelles caractéristiques et fonctions et des caractéristiques et fonctions additionnelles des clients, serait-il acceptable que la solution sélectionnée par BAC permette le versement ou la caractérisation de divers formats de fichiers supplémentaires dans le cadre de ce processus d'évolution régulier?

REPONSE 82:

Conformément à la section 8.3 de la partie 7: Dans le cadre de l'abonnement annuel au logiciel-service commercial (SaaS), l'entrepreneur doit fournir toute nouvelle fonction, toute correction de bogues ainsi que toute mise à jour au registre de formats de fichiers faisant partie de versions ultérieures. De plus, la solution doit satisfaire à l'exigence obligatoire 4.3.5 "(O) Le système doit permettre aux utilisateurs d'ajouter de nouveaux formats personnalisés au registre de formats de fichiers. "

QUESTION 83:

Compte tenu de l'évolution rapide de l'offre de logiciels-services commerciaux (SaaS) du SGBN, serait-il pertinent pour BAC de sélectionner un produit engagé, déjà au service de la communauté des utilisateurs canadiens du SGBN, et conforme aux normes internationales?

REPONSE 83:

Les solutions proposées seront évaluées selon la partie 4 – procédure d'évaluation et méthode de sélection.

QUESTION 84:

BAC accepterait-il la mise en œuvre d'une nouvelle solution ou d'une solution individuelle de logiciel-service commercial, dans le cadre du SGBN, hébergée par un prestataire de services infonuagiques au Canada, si BAC était le seul client canadien?

REPONSE 84:

Le soumissionnaire peut proposer une solution qui répond aux exigences obligatoires et cotées numérotées. De plus, la solution proposée doit respecter les exigences de confidentialité et de sécurité ainsi que de respecter les clauses contractuelles requises.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	09	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
5Z011-170118	107xl 5Z011-170118	

QUESTION 85:

Feuille de route et stratégie du SGBN de BAC
Pour relever ce défi fondamental, BAC a développé une stratégie numérique

(http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/bac-lac/SB4-36-2016-fra.pdf). Dans quelle mesure est-il important pour BAC de sélectionner un produit engagé, déjà au service de la communauté des utilisateurs canadiens du SGBN, et conforme aux normes internationales?

REPONSE 85:

Les solutions proposées seront évaluées selon la partie 4 – procédure d'évaluation et méthode de sélection.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.